

Risque	Cartographie des risques de corruption de ENTITE F			Facteurs de risque spécifiques				Risque brut sur 4			Dispositif de maîtrise des risques		Niveau de contrôle	Risque net sur 4
#	PROCESSUS	SOUS-PROCESSUS	SCENARIO DE RISQUE	TIERS A RISQUE	NATURE DE L'AVANTAGE	PAYS	TYPE D'INFRACTION	OCCURRENCE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE BRUT	MESURES EXISTANTES	POINTS A AMELIORER	NIVEAU DE CONTRÔLE	NIVEAU DE RISQUE NET
R6	Logistique	Interim	Un collaborateur de l'agence d'interim pourrait proposer un avantage indu (par exemple des invitations à des compétitions sportives) à un collaborateur de ENTITE F afin de surfacturer des prestations (en trichant sur le nombre d'interimaires ou sur le volume d'heures réalisées).	Non	Fausses factures / surfacturation	France	Corruption passive	2	2	2	Le rerurement d'interimaires est validé par le responsable logistique. Les factures sont contrôlées par le service RH (nombre d'intermédiaires, volumes horaires). Un suivi budgétaire est réalisé afin d'éviter tout dérapage. Les invitations fournies par l'agence d'interim sont distribuées entre les chefs d'équipe selon leur disponibilité. Les cadeaux reçus de fournisseurs sont renvoyés vers le siège car ils concernent les équipes d'achats à ACXX.	Il conviendrait de tenir un registre des cadeaux et invitations reçues.	Moyen	2
R26	Logistique	Achats de biens (hors marchandises)	Un prestataire qui fournit des biens hors marchandises (comme les palettes ou les cartons) pourrait proposer un avantage indu pour obtenir la signature du contrat.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2			Moyen	2
R9	Direction			Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2			Moyen	2
R10	Amélioration continue	Investissements	Un fournisseur d'équipements logistiques pourrait proposer un avantage indu au responsable de l'amélioration continue afin d'orienter le choix d'investissement en sa faveur.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	3	2	Les projets d'investissement donnent lieu à des appels d'offres. Les fournisseurs ne sont invités à visiter le site qu'après une première analyse de l'offre par le responsable de l'amélioration continue, le responsable logistique ou le responsable de la maintenance. Cette analyse doit démontrer un véritable intérêt pour le projet. La visite sur site se fait généralement en présence des 3 responsables (amélioration continue, logistique et maintenance afin de confirmer l'intérêt pour le projet. La décision d'investir est validée par le responsable de site et selon le montant, par le responsable logistique de HOLDING ou par le comité de direction de HOLDING. Les budgets sont également validés par le comité de direction de HOLDING.		Moyen	2
R10	Gestion des stocks	Destruction des pièces	La société en charge de la destruction de certaines références pourrait proposer un avantage indu (par exemple un cadeau ou une invitation) au responsable de la gestion des stocks en vue de détourner les pièces auto (qui pourraient ainsi être revendues sur des marchés parallèles au lieu d'être détruites).	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2	La centrale d'achats émet des demandes de destruction tous les 2-3 mois. Le prestataire remet au responsable de la gestion des stocks ainsi qu'à l'assistante de direction les certificats de destruction des produits. En cas de remise en concurrence du prestataire, les candidats seraient challengés par rapport au coût et au contenu de la prestation. Le choix du prestataire sera validé par le directeur de site. Le responsable de la gestion des stocks ne dispose pas d'une délégation de signature.		Faible	3
R12	Maintenance	Sélection des prestataires	Un prestataire pourrait offrir un avantage indu (par exemple, un cadeau ou une invitation) au responsable de la maintenance afin d'être retenu au détriment d'un concurrent qui présenterait une offre plus avantageuse.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	2	2	2	Au moment de la création du site, des appels d'offres ont été lancés pour sélectionner les prestataires pour la sécurité, le ménage, la gestion des déchets, les charriots élévateurs, les racks de stockage, la mécanisation. Au minimum, 3 prestataires ont été mis en concurrence. Pour la mécanisation du site, il y a eu un appel d'offres, une pré-sélection des candidats puis une soutenance des 3 finalistes. L'entreprise Shaefer a été retenue à l'issue de ce processus. Le responsable maintenance n'a pas de pouvoir de signature. Toutes les commandes sont signées par le directeur du site à l'exception des commandes inférieures à 500€ lorsque le directeur est absent. Selon les montants, le contrat est signé par le directeur supply chain du groupe ou même le DAF du groupe. Le service maintenance s'interdit de recevoir un cadeau ou une invitation d'un prestataire avec laquelle la société ne travaille pas déjà ou en période d'appel d'offres.	Il conviendrait d'encourager la mise en concurrence y compris pour des missions ponctuelles. Néanmoins, il ne faut pas porter atteinte à la relation mutuellement bénéfique avec les fournisseurs en les challengeant en permanence.	Faible	3
R20	Direction	Bail commercial	Le propriétaire du site pourrait solliciter un avantage indu au directeur du site de ENTITE F afin d'accorder le renouvellement du bail commercial.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2			Elevé	FAUX
R11	Gestion des stocks	Gestion des produits dangereux	Le prestataire en charge de la gestion des produits dangereux pourrait proposer un avantage indu à des collaborateurs de ENTITE F afin de détourner des produits.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2	Les réceptions des pièces sont contrôlées. Les réceptions sont enregistrées dans le système d'information. Le contrôle consiste à vérifier que le contenu de l'arrivage du camion est conforme aux quantités réceptionnées. Ces contrôles sont opérés de manière systématique pour pouvoir créer le stock. Les mêmes contrôles sont opérés sur le site de Réau. Des opérations d'inventaires sont également menées. Le prestataire réalise un inventaire tournant selon des classes de rotation. Un inventaire de fin d'année est également réalisé fin novembre. L'activité est stoppée. Le responsable de la gestion des stocks assiste à cet inventaire.		Elevé	FAUX
R18	Maintenance	Renouvellement des prestataires	Un prestataire avec lequel ENTITE F travaille actuellement pourrait proposer un avantage indu (par exemple un cadeau ou une invitation) au responsable de la maintenance afin de sécuriser le renouvellement de son contrat.	Non	Cadeaux et invitations	France	Corruption passive	1	2	2	Pour les contrats courts (d'une durée d'1 an), il n'y a pas de remise en concurrence systématique. La mise en concurrence peut intervenir en cas d'insatisfaction ou lorsque la société a l'opportunité de bénéficier d'une offre plus avantageuse. Pour les contrats longs (5 à 10 ans), une mise en concurrence sera réalisée. Exemples de contrats longs : le contrat avec Shaefer (mécanisation) et le contrat relatif à la gestion des déchets (Paprec).	Il conviendrait de réaliser des mises en concurrence au moment du renouvellement des contrats de prestations.	Moyen	2
R18	Maintenance	Contrôle des prestataires	Un prestataire avec lequel ENTITE F travaille actuellement pourrait proposer un avantage indu (par exemple un cadeau ou une invitation) au responsable de la maintenance afin de surfacturer des prestations ou de facturer des prestations non réalisées.	Non	Fausses factures / surfacturation	France	Corruption passive	1	2	2	Les factures des prestataires sont reçues par le service comptable (BO Chxxxx). Un premier contrôle est réalisé : le service comptable vérifie l'existence de la DEDI (dépense d'engagement) pour les dépenses supérieures à 500€ et du bon de commande signé. Ensuite, le service comptable adresse les factures au service maintenance de ENTITE F qui vérifie que la prestation a bien été réalisée. Les factures sont ensuite signées par le directeur de site avant d'être renvoyées au service comptable pour que le paiement soit effectué.		Moyen	3